



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Contrôle et contentieux

Question écrite n° 31401

Texte de la question

Reponse. - Le défaut d'envoi ou de remise de l'avis de vérification de comptabilité prévu à l'article L 47 du livre des procédures fiscales entraîne la nullité de la vérification de comptabilité et par voie de conséquence celle de tous les impôts établis à la suite de cette procédure, y compris des droits de mutation. Lorsque, à un moment donné, l'irrégularité de la procédure est établie, le contribuable n'ayant pu bénéficier de la faculté de se faire assister d'un conseil de son choix, l'administration peut prononcer soit d'office, soit sur réclamation du contribuable vérifiée, soit encore en cours d'instance devant la juridiction compétente pour connaître de l'impôt contesté, la décharge des droits résultant de ce contrôle irrégulier. Cela dit, s'agissant d'un cas particulier, il ne pourrait être répondu avec plus de précision que si, par l'indication du nom et de l'adresse de l'intéressé, l'administration était en mesure de faire procéder à une enquête.

Texte de la réponse

Reponse. - Le défaut d'envoi ou de remise de l'avis de vérification de comptabilité prévu à l'article L 47 du livre des procédures fiscales entraîne la nullité de la vérification de comptabilité et par voie de conséquence celle de tous les impôts établis à la suite de cette procédure, y compris des droits de mutation. Lorsque, à un moment donné, l'irrégularité de la procédure est établie, le contribuable n'ayant pu bénéficier de la faculté de se faire assister d'un conseil de son choix, l'administration peut prononcer soit d'office, soit sur réclamation du contribuable vérifiée, soit encore en cours d'instance devant la juridiction compétente pour connaître de l'impôt contesté, la décharge des droits résultant de ce contrôle irrégulier. Cela dit, s'agissant d'un cas particulier, il ne pourrait être répondu avec plus de précision que si, par l'indication du nom et de l'adresse de l'intéressé, l'administration était en mesure de faire procéder à une enquête.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31401

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1987, page 5729

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 575